

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-625749

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 18298 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAKHLI HICHAM

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661 64 4546 Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24/05/23

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 1/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/11/2013	3 soins			Dr. Hind Bouziane Spécialiste En Médecine Vitale et Académique, Rue Bachir El Aïachi N° 14 Casablanca, 2ème Etage n° 17 Casablanca Tél.: 0522 98 59 86 - 06 94 31 55 57

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

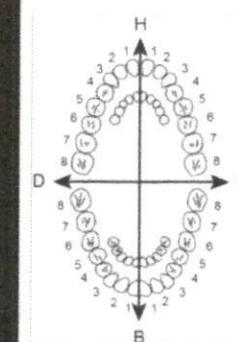
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire de l'Institut Dar El Hédi N° 23 Lou Saloul Casablanca Tél. : 0522 29 44 25	01/06/13	B 1292 + P 1142	1040.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

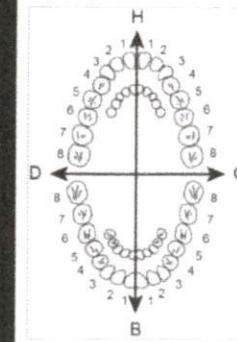
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
Coefficient des travaux	
Montants des soins	
Date du devis	
Date de l'exécution	

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H 25533412 00000000	21433552 00000000
D 00000000 35533411	G 00000000 11433553
B	

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Enf MAHLI Ali

Dossier N° : 010623-006

Page : 4 / 4

MICROBIOLOGIE

EXAMEN CYTOBACTERIOLOGIQUE DES URINES

Valeurs Usuelles

Antériorité

MACROSCOPIE	:	
Aspect	:	Clair
CHIMIE URINAIRE	:	
Sucre	:	Absence
Corps cétoniques	:	Absence
Sang	:	Absence
Protéines	:	Absence
Nitrites	:	Absence
pH	:	6,00
ETAT FRAIS	:	
Leucocytes	:	1 /ml (Inférieur à 10000)
Hématies	:	1 /ml (Inférieur à 5000)
Cylindres	:	Absence
Cristaux	:	Absence
Levures et filaments mycéliens	:	Absence
PARASITOLOGIE	:	
Trichomonas vaginalis	:	Absence
BACTERIOLOGIE	:	
Examen direct après coloration de gram :		Absence de germes
Culture	:	
Culture	:	Négative
Numération	:	< 1000 UFC / ml

Nous vous remercions de votre confiance

Dr. BAHRI Leyla

Enf MAHLI Ali

Dossier N° : 010623-006

Page : 3/4

ELECTROPHORESE

Valeurs Usuelles

Antériorité

ELECTROPHORESE DES PROTEINES

(voir profil ci-joint)

Protéines totales	:	69,00 g/l	(65 - 80)
Albumine	:	37,40 g/l	(40,2 - 47,6)
Alpha 1	:	3,00 g/l	(2,1 - 3,5)
Alpha 2	:	8,10 g/l	(5,1 - 8,5)
Bêta 1	:	4,80 g/l	(3,4 - 5,2)
Bêta 2	:	3,20 g/l	(2,3 - 4,7)
Gamma	:	12,50 g/l	(8 - 13,5)

Dar Bouazza

N 23 Lot Sahel Dar Bouazza
 Dr. BAHRI Leyla

Enf MAHLI Ali

Dossier N° : 010623-006

Page : 2/4

IMMUNOLOGIE

Valeurs Usuelles

Ac Anti - Nucléaires (AAN)

(Technique : Immunofluorescence Indirecte sur cellules HEP-2)

Résultat : <80
Positif si > 80

ANCA recherche

Titre : <20
Aspect : Recherche négative
ANCA Négatif si titre < 20

Voir compte rendu ci-joint

Ac Anti-Ag Nucléaires solubles (dosage)

AC anti-SSA	:	0,42
AC anti-SSB	:	0,52
AC anti-Sm	:	0,50
AC anti-Sm/RNP	:	0,34
AC anti-Scl 70	:	0,30
AC anti Jo1	:	0,28
Anti Histones	:	0,20
Anti Nucléosomes	:	0,46
Anti dsDNA	:	0,48
Anti Trim 21	:	0,52

< 0,9 : Négatif
0,9 - 1,1 : Equivoque
> 1,1 : Positif

Dr. BAHRI Leyla

Laboratoire Dar Bouazza
N 23, Lot Sahel, Casablanca



Casablanca, le 14/06/2023

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 010623-006 **Pvt du:** 01/06/2023 8:51

Nom : Enf MAHLI Ali

Page : 1/4

BIOCHIMIE

		Valeurs Usuelles	Antériorité
Urée	: 0,35 g/l	(0,11 - 0,36)	0,34 (17/12/22)
Créatininémie	: 5,82 mg/l		6,72 (17/12/22)
<i>(Technique : Enzymatique (Changement de technique depuis le 03/12/2018))</i>			
7 mois - 12 mois : 2 - 4			
1 an - 18 ans : 2 - 7			

Protéinurie de 24h

Diurèse de 24 heures	: 0,900 l/24h	
Protéinurie	: 0,170 g/l	
Soit	: 0,15 g/24h	(0,05 - 0,15)

Sous réserve d'un recueil correct des urines.

ENZYMOLOGIE

		Valeurs Usuelles	Antériorité
SGOT (Aspartate Aminotransférase)	: 25,90 UI/l	(Inférieur à 41)	31,47 (17/12/22)
SGPT (Alanine Aminotransférase)	: 11,60 UI/l	(Inférieur à 30)	22,71 (17/12/22)
Gamma G.T.	: 16,10 UI/l		
6 mois - 1 an : 1 - 39 1 - 12 ans : Garçon : 3 - 22 , Fille : 4 - 22 13 - 14 ans : Garçon : 2 - 42 , Fille : 4 - 24			
PAL (Phosphatases alcalines)	: 242,26 UI/l		
6 mois - 1 an : Garçon : 82 - 383 , Fille : 124 - 341 1-3 ans : Garçon : 104 - 345 , Fille : 108 - 317 4-6 ans : Garçon : 93 - 309 , Fille : 96 - 297 7-9 ans : Garçon : 86 - 315 , Fille : 69 - 325 10-12 ans : Garçon : 42 - 362 , Fille : 51 - 332 13-15 ans : Garçon : 74 - 390 , Fille : 50 - 162			

Laboratoire Dar Bouazza
 N° 23 Lot. Sahel Dar Bouazza
 Dr. BAHRI Leyla

Dr Hind Bouziane Oumghari

Spécialiste en Médecine Interne

Lauréate de la Faculté de Médecine
de Casablanca et Bordeaux

Maladies de système - Rhumatologie

Grands syndromes - Pathologie vasculaire

Diabétologie - Nutrition - Gériatrie

د. هند بوزيان أو מגاري

إختصاصية في الأمراض الباطنية

خريجة كلية الطب

بالدار البيضاء و بوردو

الأمراض المجموعة - أمراض الروماتيزم

المتلازمات الكبيرة - أمراض الشرايين

داء السكري - التغدية - طب الشيخوخة

العنوان: Casablanca, le :
L'esplanade Belhili



- EPP - ANCA
- protéinurie de 24 h
- EC BD
- AAN (SF)
- AC anti ECT
- ASAT . ALAT PAC
γGT
- Véte - Coct



Bd. Abdelmoumen, Rue Bachir Laalaj N°9, Im. Oushmane 1, 3ème étage, n°17 - Casablanca

شارع عبد المؤمن، رقم 9 زنقة البشير لعلاج، إقامة أوسمان 1، ط 3 رقم 17 - الدار البيضاء

Tél. : 05 22 98 59 86 - 06 94 31 55 57 • E-mail : hind_bouziane@hotmail.fr

Facture

N° facture : 2023-4052

Edité le : 14/07/2023 15:39:05

Patient : MAHLI Ali

Date prélèvement : 01/06/2023

Analyses	Valeur en B	Montant
Urée	30	40,20
Créatininémie	30	40,20
Protéinurie de 24h	30	40,20
SGOT (Aspartate Aminotransférase)	50	67,00
SGPT (Alanine Aminotransférase)	50	67,00
Gamma G.T.	50	67,00
PAL (Phosphatases alcalines)	150	201,00
Ac Anti - Nucléaires (AAN)	132	176,88
ANCA recherche	500	670,00
Ac Anti-Ag Nucléaires solubles (dosage)	100	134,00
ELECTROPHORESE DES PROTEINES SERIQUES	120	160,80
EXAMEN CYTOBACTERIOLOGIQUE DES URINES		
Total B	1292	1 731,28
APB	25,0	25,00
Déplacement		0,00
Remise		316,28
Total		1 440,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Mille quatre cent quarante dirhams***

Laboratoire Dar Bouazza
 N° 23 Lot. Sahel Dar Bouazza
 CASABLANCA
 Tél. 05 22 29 27 39



Biologistes-coresponsables : Aurélie Driss-Corbin / Bénédicte Roquebert

Biologistes Médicaux

A. Amara Petitjean	F. Floch	L. Lohmann	M. Roussel
H. Belaouni	A. Ganon	A. Luscan-Valeri	S. Samaan
S. Chikhi	C. d'Humières	S. Malard	S. Schmit
J-M. Costa	P. Kleinfinger	S. Mehla Sedkaoui	S. Serero
M-M. Coude	I. Lanois	M. Perret	S. Trombert
S. Defasque	A. Legrand	A. Receveur	M. Valduga

Biologistes Généticiens

D. Trost

MAHLI

ALI

Né(e) le 03.03.2012

Sexe : M

Dossier n° : **23D2831559**

G /w 994-101 /s 994-101

**LABM DAR BOUAZZA
DR BAHRI LEYLA
N23 LOT SAHEL DAR BOUAZZA
20000 CASABLANCA
MAROC**

Transmis par LABM DAR BOUAZZA

Vos références : INMA1376541 / 010623006

17944

Enregistré le : 03.06.2023

Édité le : 06.06.2023

Ex envoyé(s) au(x) : Laboratoire

• AUTO-ANTICORPS ANTI-CYTOPLASME DES POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES (ANCA) (IFI) #

Réactif : Euroimmun

Prélèvement : 01.06.2023 Sérum 08h 51

Titre

< 20

Recherche négative.

ANCA négatif si titre < 20.

Validé par : Dr. Souad Mehla Sedkaoui

Dr. Aurélie Driss Corbin

Compte rendu complet



Le laboratoire CERBA est accrédité par le COFRAC selon la norme NF EN ISO 15189 (N°8-0945, Examens Médicaux).
Portée disponible sur www.cofrac.fr.
Les examens accrédités sont identifiés par la mention #

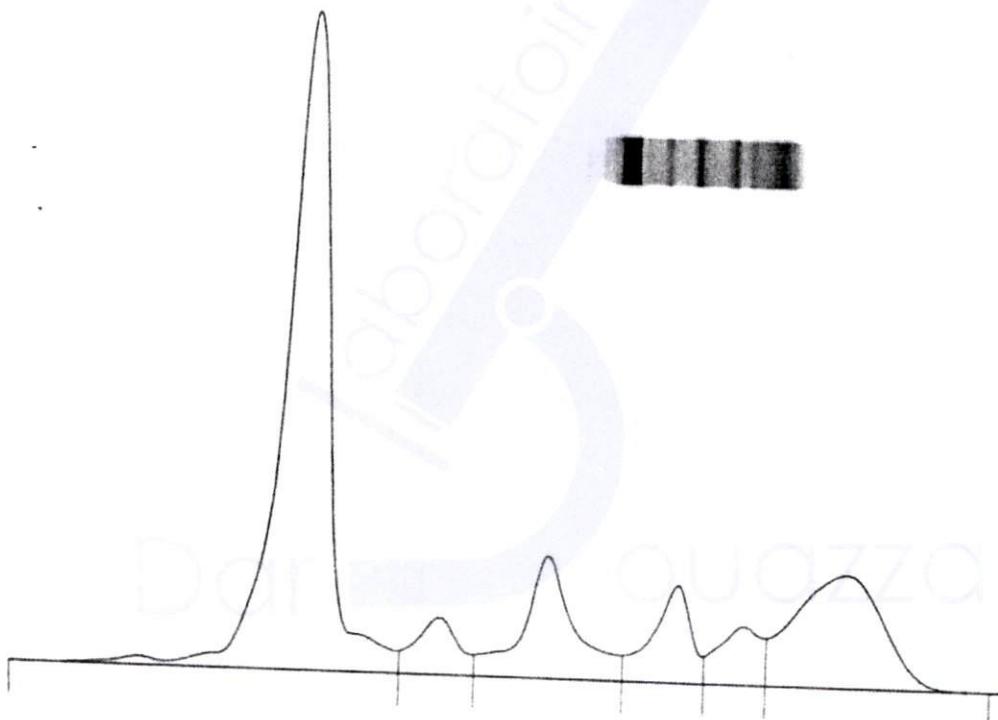
Conformément à la réglementation applicable, une fois vos analyses réalisées, les résidus de vos prélèvements seront éliminés. Néanmoins, sauf opposition de votre part, ces résidus pourront être conservés afin d'être utilisés à des fins de recherches scientifiques ou de contrôles qualité, directement ou après transfert à des tiers, dans le strict respect du secret médical. Vous pouvez vous opposer à une telle utilisation, sur simple demande, formulée auprès de notre RPD (cf coordonnées au verso).

Se reporter au verso ou à la dernière page pour les conditions de traitement des données personnelles du patient.

Patient : MAHLI Ali
Dossier N°: 010623-006

Electrophorèse des protéines sériques

Technique capillaire : Capillarys 2 flex piercing



Nom	%	Normales %	g/L	Normales g/L
Albumine	54,2	< 55,8 - 66,1	37,4	40,2 - 47,6
Alpha 1	4,4	2,9 - 4,9	3,0	2,1 - 3,5
Alpha 2	11,8	7,1 - 11,8	8,1	5,1 - 8,5
Beta 1	6,9	4,7 - 7,2	4,8	3,4 - 5,2
Beta 2	4,6	3,2 - 6,5	3,2	2,3 - 4,7
Gamma	18,1	11,1 - 18,8	12,5	8,0 - 13,5

Commentaire : Légère diminution de l'albumine.

Laboratoire Dar Bouazza
N° 23 Lot. Sahel Dar Bouazza
Casablanca
Maroc